

AR Prefecture

016-211601380-20251013-DCM_202510_05-DE
Reçu le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 18 - votants : 23 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 13 octobre 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 07/10/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, GUINET, MORIN, MOUHICA, Mmes BADALIAN, DIABY, GOMES DA COSTA.

POUVOIRS : De M. DAVIAUX à M. CHAUVAUD

De Mme GOMES DA COSTA à Mme VASLIN

De Mme BADALIAN à M. LOJEWSKI

De M. GUINET à Mme LAINE

De M. LABROUSSE à Mme CHAUVEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine AUDRA

Délibération : 2025-10-05

Cession foncière – parcelles cadastrées AR 67 et AR 68

Rapporteur : Hélène GINGAST

Par acte notarié en date du 15 novembre 2023, la Commune est devenue propriétaire des parcelles, situées 3 et 5 rue de Belfond, cadastrées :

- section AR n° 67 de 318 m² - dont 84 m² de surface bâtie
- section AR n° 68 de 99 m² - dont 55 m² de surface bâtie

Soit un total de 417 m² (dont 139 m² de surface bâtie), intégrés au domaine privé communal.

Par délibérations n° 2025-06-02 en date du 23/06/2025, puis n°2025-09-09 en date du 15/09/2025, le Conseil municipal a approuvé :

- l'aliénation de l'ensemble immobilier situé sur les parcelles AR 67 et AR 68 ;
- la procédure de cession par vente aux enchères en ligne via la société AGORASTORE, en un seul lot, des immeubles sis 3 et 5 rue de Belfond à Fléac cadastrés AR 67 et AR 68 ;

AR Prefecture

016-211601380-20251013-DCM_202510_05-DE
Reçu le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025

Dans un souci de transparence, la Commune a fait le choix de passer par une vente aux enchères en ligne via le site AGORASTORE Immobilier. Les enchères se sont déroulées du 9 au 11 septembre et ont été remportées par M. Julien BOUCHARD et Mme Alexandra BOUCHARD avec une offre à 84 000€ frais d'agence inclus, soit 73 200 € net vendeur.

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que toute vente d'un bien immobilier par une commune de plus de 2000 habitants nécessite l'avis préalable de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, qui se prononce notamment sur la valeur du bien. Les parcelles concernées par le projet de cession ont fait l'objet d'une évaluation domaniale en date du 12/12/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 12/12/2024,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'APPROUVER la cession à M. Julien BOUCHARD et Mme Alexandra BOUCHARD, avec faculté de substituer à une tierce personne, des immeubles cadastrés AR 67 et AR 68 d'une contenance totale de 417 m² au prix de 73 200 € net vendeur. Les frais de commission, en sus et à la charge de l'acquéreur, s'élèvent à 10 800 € au profit d'AGORASTORE Immobilier.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes notariés, pièces et documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de la présente cession.

Fait et délibéré à FLEAC, le 13 octobre 2025

Pour copie conforme,
Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

14 OCT. 2025

Réception du :

Mise en ligne le :

14 OCT. 2025
14 OCT. 2025

Le Maire,

Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département

